



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Pertes sur créances irrécouvrables - admission en non valeur -
société nouvelle RAMO**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La société nouvelle RAMO a été placée en redressement judiciaire le 24 janvier 1992 par le Tribunal de Commerce de Niort.
La cession de la société au profit du groupe Brisart fut décidée le 19 février 1992, avant que ledit groupe ne fut lui même placé en liquidation judiciaire.

Le jugement de redressement a été converti en liquidation judiciaire le 20 octobre 1993.

Etant parvenu au terme de la procédure de liquidation, la somme de 367 356,42 € reste encore due dans cette affaire, sans aucune perspective de paiement.

Cette somme correspond :

- au non paiement de 2 annuités de 165 992,89 € sur les années 1990 et 1991.
- sur l'année 1989, seul le montant de 35 370,64 € reste dû.

En conséquence, le Trésorier Principal Municipal qui mène actuellement une démarche d'apurement des écritures du poste comptable sur plusieurs années et sollicite l'admission en non valeur de ces sommes recouvrées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal de Niort Municipale, la somme de 367 356,42 € ;
- Inscrire cette somme sur le chapitre 65 sous fonction 0200 article 654.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE